

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 3 JUILLET 2023

Le 3 juillet 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 juin 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absent excusé : ALLARD Mickaël

Absente : DUPUIS Virginie

Secrétaire de Séance : RENAULT Alexandra

DCM N°2023 – 056: REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT

Vu le Tome II - titre III chapitre 6 de l'instruction M14

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n° 2012-05 du 18 octobre 2012,

Considérant que la correction d'erreurs matérielles sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que la correction des amortissements des biens et des subventions relève des corrections d'erreurs matérielles sur exercice antérieur,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur les résultats de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est obligatoire d'effectuer ces corrections par opérations d'ordres non-budgétaires en contrepartie du compte 1068.

Considérant que le comptable public et le service Finances de la collectivité :

- identifient les immobilisations pour lesquels des amortissements ont été constatés à tort les années antérieures soit car ces immobilisations étaient déjà totalement amorties soit car ces immobilisations ne relevaient pas de catégories d'immobilisations amortissables,
- identifient des subventions rattachées des actifs amortissables qui auraient dû commencer à être reprises mais ne l'ont pas été,

Autorise le comptable public à effectuer la régularisation des biens détaillés ci-dessous par opération d'ordre non budgétaire par débit des comptes 28xx et 13911 des immobilisations concernées en contrepartie du crédit du compte 1068 pour un total de 12 314,54€

La durée d'amortissement des immobilisations ci-dessous aux comptes 21316, 21318, 2135 sera ensuite corrigée pour les passer en catégorie « non amortissable ».

.../...

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230703-DCM2023-056-DE
Date de télétransmission : 18/07/2023
Date de réception préfecture : 18/07/2023

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VALEUR NETTE	Régularisation amortissements par 1068
21316	M-769	COLUMBARIUM/CMETIERE MORANNES	15/03/2019	6	6 675,59	3 337,80	3 337,79	3 337,80
						Total régularisation Débit 281316		3 337,80
21318	D-ABBAYE 2019	POSE CHAUDIERE SALLE ABBAYE DAUMERAY	14/11/2019	10	3 528,65	1 058,61	2 470,04	1 058,61
21318	MS-562	INSTALLATION ENCEINTES PASSIVE	10/02/2016	20	1 461,88	363,89	1 097,99	363,89
21318	MS-690	POSE TOLES TRANSLUCIDES FAITAG	04/10/2016	10	5 779,80	2 889,90	2 889,90	2 889,90
21318	M-367	SALLE DES FETES	29/10/2007	6	593,78	395,84	197,94	395,84
21318	M-509	CRECHE	12/12/2013	0	20 883,69	183,37	20 700,32	183,37
21318	M-807	REHABILITATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES	24/03/2019	20	7 380,00	1 107,00	6 273,00	1 107,00
21318	713	PROJECTEURS EXT SALLE FETES/SPORTS MORANNES	28/03/2017	10	1 106,89	553,45	553,44	553,45
						Total régularisation Débit 281318		6 552,06
2135	D-C439/2018	AVALOIR A LA SALLE DES FETES	16/07/2018	10	2 773,10	1 109,24	1 663,86	1 109,24
2135	D-D587/2018	AVALOIR AU GROUPE SCOLAIRE MAURICE LUDAN	16/07/2018	10	2 378,34	951,32	1 427,02	951,32
2135	MS-668	CREATION PLATEFORME DE LAVAGE	18/04/2016	15	708,00	236,00	472,00	236,00
						Total régularisations Débit 28135		2 296,58
2181	M-494-1	FILTRE HOTTE ETAGERES CUISINE	31/12/2012	6	1 478,26	1 478,34	-0,08	0,08
2181	M-502	ARMOIRE FROIDE POSITIVE CANTIN	31/12/2012	6	2 524,78	2 524,80	-0,04	0,04
						Total régularisation Débit 28181		0,12
1311	C-154	DEUX URNES MAIRIE CHEMIRE	23/06/21	10	380,00	0,00	380,00	38,00
1311	M-860	ECRANS PROTECTION P/BUREAUX DE VOTE	17/05/21	10	900,00	0,00	900,00	90,00
						Total régularisation Débit 13911		128,00
						TOTAL régularisations Crédit 1068		12 314,54

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOE

